

# le Gonesse



SÉCURITÉ

**La Zone de Sécurité Prioritaire de Gonesse installée par le Ministre de l'Intérieur**



TRANSPORT

**Les travaux du Bus à Haut Niveau de Service démarrent**



ENVIRONNEMENT

**Doublement du plafond des amendes aéroportuaires et reprise des discussions sur la réduction des nuisances aériennes liées aux vols de nuit**



FINANCES

**Vote du budget 2014 et des taux d'imposition communaux**

dossier

## Les Gonessiens pendant La guerre 1914-1918





# Journée Internationale des droits des Femmes

SAMEDI 8 MARS 2014

**de 14h à 16h30** place Marc Sangnier

Exposition de portraits de femmes • Stands de démonstration de savoirs faire • Déambulation d'une fanfare de femmes.

**de 16h30 à 19h** au cinéma Jacques Prévert

de 16h30 à 17h Goûter • de 17h à 18h30 diffusion des portraits vidéos réalisés par le CMJ et projection du film « Jacky au royaume des filles » • de 18h30 à 19h débat animé par un sociologue.

Entrée libre

Pour avoir plus de renseignements sur le programme de la journée,  
rapprochez-vous de votre centre socioculturel ou appelez le 01 30 11 24 70/72



8



URBANISME  
Le contrat de développement territorial signé

SÉCURITÉ

La Zone de Sécurité Prioritaire de Gonesse installée par le Ministre de l'Intérieur



9

TRANSPORTS

Les travaux du Bus à Haut Niveau de Service démarrent

10



DOSSIER

Les Gonesseiens pendant la Guerre 1914-1918



11

ENVIRONNEMENT

Doublement du plafond des amendes aéroportuaires et reprise des discussions sur la réduction des nuisances aériennes liées aux vols de nuit

15



FINANCES

Vote du budget 2014 et des taux d'imposition communaux



16

URBANISME

Travaux : des règles à respecter

18



VIE DES QUARTIERS

La dernière phase de déconstruction des logements à Saint-Blin s'engage



19

20



CULTURE

9<sup>e</sup> Biennale d'art contemporain de Gonesse : "Faites vos jeux"



Actualités p. 4 à 7

Conseil municipal p. 21

Bloc-notes p. 22

N° 195 • Mars 2014

Imprimé à 11 500 exemplaires. Mensuel des habitants de la ville de Gonesse.

Directeur de la publication: Jean-Pierre Blazy.

Conseiller municipal délégué à la communication et aux affaires générales: Cédric Sabouret.

Directeur de la communication: Nicolas Morère.

Rédaction et secrétariat de rédaction:

Tiffany Assouline (Les Argonautes), Marie-France Baully, Chaouki Houamel. Maquette: Sandro Lamy, Elie Assouline, Floriane Raux, Cécile Bancal

Conseil éditorial et graphique: Alain Assouline (Les Argonautes).

Photos: mairie de Gonesse.

Photogravure et imprimerie: RAS.

Administration:

Service communication, Hôtel de ville, 66, rue de Paris, BP 10060 95503 Gonesse Cedex

Tél. : 01 34 45 11 11 (standard).

Fax: 01 34 45 11 22.

ISSN: 1257-0621.

Si vous ne recevez pas le Gonesseien ou que vous constatez une irrégularité dans sa distribution, signalez-vous au service Communication au 01 34 45 11 25.



## citovenneté

## Comment voter par procuration ?

Les 23 et 30 mars auront lieu les élections municipales. Si vous pensez ne pas être disponible à ces dates (déplacements, vacances...) vous pouvez voter par procuration. Il suffit pour cela de désigner un mandataire qui doit être inscrit sur les listes électorales dans la même commune que vous (sans forcément être un électeur du même bureau de vote) et qui n'a pas déjà reçu d'autre procuration en France.

Pour établir la procuration, vous devez vous présenter en personne au commissariat de police ou au tribunal d'instance de Gonesse ou de votre lieu de travail, présenter un justificatif d'identité pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple) et remplir le formulaire qui précise les informations sur le mandataire (nom de famille, prénom, adresse, date de naissance...). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Pour gagner du temps, vous pouvez télécharger et remplir en ligne le formulaire de vote par procuration. Il s'agit du formulaire cerfa n° 14952\*01 accessible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique "procuration pour une élection politique". Le formulaire doit être présenté au guichet et être imprimé sur deux feuilles et non en recto verso.

**NB:** le mandataire ne reçoit aucun document l'informant qu'il pourra voter à votre place. C'est à vous de l'avertir de la procuration donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter pour vous. Le jour du scrutin, votre mandataire devra se présenter muni de sa propre pièce d'identité, dans votre bureau de vote, et voter en votre nom dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

**À savoir:** si votre état de santé ou une infirmité sérieuse vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un personnel de police se déplace à votre domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité. Si vous êtes à l'étranger, rapprochez-vous du consulat ou de l'ambassade de votre circonscription.

## Renseignements

**Direction de la Population  
Centre Administratif**  
Place du Général de Gaulle  
Tél.: 01 34 45 10 80

**Commissariat de police de Gonesse**  
4, rue Henri-Dunant  
Tél.: 01 34 45 19 00

**Tribunal d'instance de Gonesse**  
1, place de la Liberté et du 8 mai 1945  
Tél.: 01 34 53 43 73

## emploi

Très forte affluence pour la 6<sup>e</sup> édition des rencontres pour l'emploi et la formation à Gonesse

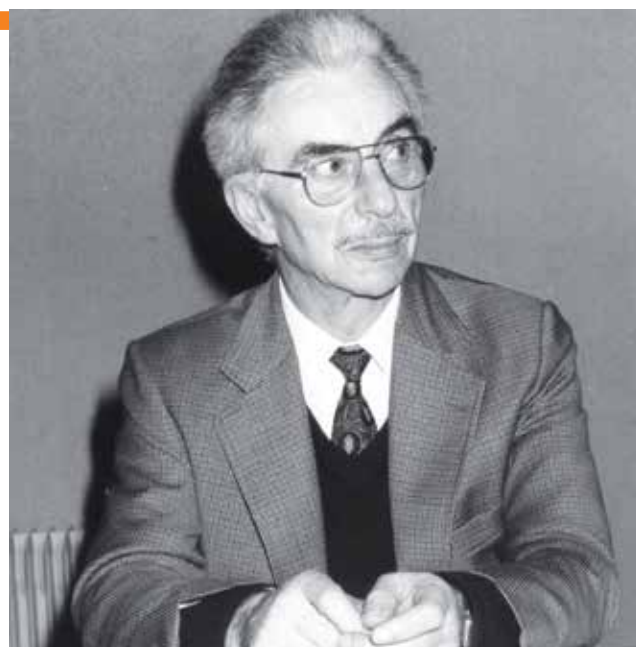
Pour la sixième année consécutive, la Ville organisait en partenariat avec la Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise ses rencontres pour l'emploi et la formation. Cette « journée pour s'orienter, se former et travailler » a eu lieu le jeudi 6 février dernier à la salle Jacques Brel. Cette sixième édition a accueilli 2 132 visiteurs. 34 entreprises, 11 centres de formation et 17 partenaires attendaient les Gonessiens pour présenter leurs structures et leurs offres de formation et/ou d'emplois dont par exemple Nos quartiers ont des talents, les Ailes de la ville, Pôle Emploi, Voiture and Co, la Mission locale, ou encore Servair, Fedex, ou la Gendarmerie et l'Armée.

De nombreuses propositions de postes dans des entreprises Gonessiennes étaient à pourvoir, telles que: employé logistique, hôtesse de caisse, conseiller de vente à Leroy Merlin; maçon coffreur, boiseur ferrailleur à Ser' ins; maçons VRD, manœuvres à Emulithe; vendeur en boulangerie, boulanger, employé commercial à Leclerc, homme toute main, aide-ménagère à Association Appel service, éducatrice jeune enfant, auxiliaire puéricultrice pour la crèche People and baby, assistante de direction, chauffeur manutention Vetecco, employé aide à la personne pour GIDAD et employé polyvalent, responsable de service pour KFC.

## actualité

## Hommage à Roger Mathieu, ancien conseiller municipal

Le 30 janvier dernier Roger Mathieu s'est éteint à l'âge de 86 ans. Né le 5 avril 1927 à Saint-Jean d'Aubrigoux (Haute-Loire) où il a été inhumé auprès de son épouse, il avait été conseiller municipal de Gonesse de 1989 à 1995 délégué à l'enseignement du second degré et à la programmation des enseignements et de 1997 à 2001 où il était conseiller municipal, membre de la commission des finances, des marchés, des sports et de la jeunesse, de la santé et solidarité et de l'action culturelle. Ancien élève officier de réserve à l'école des officiers d'infanterie de Saint-Maixant et ingénieur-métallurgiste à l'usine PSA d'Aulnay-Gonesse, il était un passionné d'archéologie. Il était devenu membre de l'association des Amis de Gonesse en 1974 (dont il avait été directeur de la publication « Chroniques pour servir à l'histoire de Gonesse ») puis de la « Société d'histoire et d'archéologie de Gonesse » présidée par Jean-Pierre Blazy. Il était par ailleurs très impliqué dans de nombreuses actions liées l'histoire et au patrimoine de sa région d'origine (associations, conférences, publication d'ouvrages...). À Gonesse, il avait entre autres participé à la mise en place du comité de jumelage qu'il avait rejoint dès 1981 et dont il a assuré la fonction de secrétaire pendant plus de 20 ans, participant à de nombreuses reprises aux échanges avec Leonessa.



## citoyenneté

## 19 mars : commémoration du 52<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie



La commémoration du 52<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie est un événement important pour la Ville. Cette année cette célébration correspondra également avec le 60<sup>e</sup> anniversaire du début de cette guerre et le centenaire de la Grande Guerre.

Tous les habitants sont invités à cette cérémonie qui débutera à 9h par un rassemblement au rond-point du Souvenir Français qui donnera lieu à la levée

des couleurs et à un dépôt de gerbes devant la plaque commémorative du 19 mars 1962. Le cortège se rendra ensuite au cimetière pour des dépôts de gerbes au Monument aux Morts; suivi d'une lecture par la FNACA de l'ordre du jour du Général Ailleret. Un discours d'hommage aux soldats morts pour la France sera également prononcé. Le cortège rejoindra ensuite la salle du Conseil municipal pour un vin d'honneur. Un car sera mis à votre disposition à 8h45, rue de Paris, le long de la Mairie.

### Contact

**Agence civile**  
Place du 8 mai 1945  
Tél.: 01 30 11 50 50

## actualité

## Une Gonessienne récipiendaire de la Médaille du Mérite National

Chantal Thomas née Pourchez le 18 juillet 1953 à Paris 14<sup>e</sup>, mais Gonessienne depuis de nombreuses années a été faite chevalier de l'ordre national du mérite au titre de la fonction publique d'État.

Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Ministère de la culture, où elle travaille depuis 1970, elle est par ailleurs très impliquée au sein de la CFTC où elle est Vice-présidente de la Fédération des agents de l'État, Secrétaire Générale du Syndicat CFTC Culture, coordonatrice confédérale de la Formation Professionnelle Continue.

Secrétaire Générale adjointe de la Maison du Fonctionnaire, membre du



Comité Interministériel de l'Action Sociale de la Fonction Publique d'État, membre de la commission d'attribution des aides de l'Agence Nationale des chèques vacances (ANCV) et responsable pédagogique pour la

Fédération des agents de l'État et formatrice syndicale. Mère de deux enfants et de quatre petits-enfants, elle a également été faite Chevalier des Arts et Lettres en 1995.

## démarches administratives

## La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et conformément au décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013, relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité, la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées est passée de 10 à 15 ans pour les Français majeurs et concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. (Dans ce cas précis, ne pas tenir compte de la date de fin de validité indiquée sur la carte: la prolongation de cinq ans de la validité de votre carte est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière).

Si vous voyagez à l'étranger et bien qu'elles en aient été préalablement informées, vous

pouvez télécharger un document sur le site du ministère de l'intérieur et des collectivités locales ([www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI](http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI)) pour expliquer, le cas échéant, aux autorités locales qu'une carte nationale d'identité française (CNI) est valide même si la date de validité inscrite sur le titre est dépassée.

Ce document est disponible en plusieurs langues. La durée des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures, fixée à 10 ans, reste inchangée.

**Plus d'informations:** [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

### Contact

**Direction de la Population  
Centre Administratif**  
Place du Général de Gaulle  
Tél.: 01 34 45 10 80



**solidarité**

**3<sup>e</sup> édition du « forum vacances et loisirs familles » le 19 mars**

La 3<sup>e</sup> édition du « forum vacances et loisirs familles » se déroulera cette année le mercredi 19 mars 2014 de 14h à 20h au centre socio-culturel Louis Aragon.

Cet événement permet aux familles d'être informées sur les opportunités pour bénéficier d'aides financières (AVE), et pour s'organiser au plus tôt pour préparer leur séjour, dans les meilleures conditions possible. Entrée libre.



*Contact*

**Direction Animation Sociale des Quartiers**  
1, rue Pierre Salvi  
95 500 Gonesse  
Tél.: 01 34 45 10 52

**culture**

**Soirée Celtique le 8 mars 2014**

Samedi 8 mars, dès 20h, venez apprécier ou découvrir la culture celtique à l'occasion d'une soirée organisée par le Cercle celtique Kan Ar Mor. Des chants marins bretons et/ou irlandais seront interprétés par les groupes Kalffa et Kan ar Mor.



*Renseignements*

**Réservation**

Tél.: 06 75 02 71 48  
Tél.: 06 48 13 45 66  
Tél.: 01 39 88 78 43  
ou kan.ar.mor@aliceadsl.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE**  
Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi	9h-12h/14h-17h30
Samedi	9h-17h30
Dimanche	9h-13h

**Dépôts sauvages, tags, lampadaire déficient, fuite d'eau...**  
N'hésitez pas à signaler les problèmes rencontrés en ville.

APPELER GRATUITEMENT  
**ALLÔ ENVIRONNEMENT : 0800 730 079**

**environnement**

**La Semaine du compostage à Gonesse les 14 et 15 mars**

Depuis 2010, le SIGIDURS organise des opérations de distribution de compost et d'information sur les techniques de compostage qui connaissent un succès grandissant. Face à ce vif intérêt, "Les Journées du Compostage" deviennent "La Semaine du Compostage". Cette nouvelle formule se déroule sur une semaine à partir du vendredi jusqu'au samedi de la semaine suivante. Elle inclut la distribution de sacs de compost sur deux journées dans chaque déchèterie et des événements durant une semaine entière. De nombreuses animations et ateliers sont ainsi proposés aux écoles et centres de loisirs de même que l'organisation d'un Rallye Compost. La distribution de compost débutera sur les déchèteries de Bouqueval et Gonesse les 14 et 15 mars, puis se poursuivra sur celles de Louvres et Sarcelles les 21 et 22 mars, aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries. Des animateurs du SIGIDURS informeront les administrés sur les techniques, et les bénéfices du compostage, excellent moyen de réduire les quantités

de déchets produits. Ils les sensibiliseront aussi sur « le geste déchèterie » qui permet d'orienter le bon déchet vers la bonne filière. Les habitants, munis de leur badge d'accès en déchèterie ou des justificatifs requis pour son obtention (pièce d'identité, carte grise du véhicule, justificatif de domicile récent), pourront donc à nouveau profiter de ce service. Le SIGIDURS offrira gratuitement 20 kg maximum de compost par foyer\*. Le compost, répondant à la norme NFU 44-051, provient du traitement des déchets végétaux collectés sur le territoire du SIGIDURS.

\* Offre réservée aux particuliers (hors services techniques, associations, administrations); dans la limite des stocks disponibles

*Renseignements*

**SIGIDURS**  
www.sigidurs.fr  
Numéro vert au 0800735736

**commerce**

**Une nouvelle heure limite de fermeture fixée à 23h pour les débits de boissons et établissements de restauration rapide/vente à emporter.**

Afin de limiter la gêne occasionnée par les attroupements aux abords de certains commerces, en particulier la nuit, un arrêté municipal en date du 10 janvier dernier impose dorénavant et sauf

exception la fermeture de certains commerces à 23h. Sont concernés les débits de boissons à consommer sur place et les établissements de restauration rapide et de vente à emporter situés dans le périmètre défini.

Cet arrêté devrait notamment permettre d'assurer la tranquillité publique en limitant le tapage nocturne provoqué par les véhicules et les personnes qui stationnent devant les commerces. Cet arrêté est limité dans le temps par les horaires et dans l'espace par une détermination géographique annexée à l'arrêté, notamment dans les quartiers du centre-ville, de la Fauconnière, la place des Myosotis, les abords de la gare, du centre socio-culturel Louis Aragon, le long de la rue de Paris et de la rue d'Arnouville.

*Contact*

**Direction du Développement Économique, du Commerce et de l'Emploi**  
6, place Général de Gaulle  
95 500 Gonesse  
Tél.: 01 34 45 10 57





## solidaritésanté

## Une conférence et un spectacle pour aider les enfants autistes

Le Rotary club de Gonesse proposera le mardi 11 mars prochain à 19h30, en collaboration avec la direction de l'hôpital de Gonesse, la projection du documentaire « L'enfant autiste et sa famille - L'évolution des pratiques des secteurs de psychiatrie infanto juvénile », réalisé par Stéphan Rabino-vitch. Celle-ci aura lieu dans l'amphithéâtre de l'hôpital, situé au sixième étage. Loin

des caricatures et des polémiques, ce film témoigne de l'évolution des pratiques des secteurs de psychiatrie-infanto-juvéniles dans des interventions auprès d'enfants autistes et de leur famille. Ce film nous fait découvrir le travail méconnu d'équipes pluridisciplinaires de deux services de la région parisienne rattachés à des hôpitaux généraux: Créteil et Gonesse. Il révèle la richesse et la créativité de ce dispositif d'accompagnement au long cours des enfants et de leur famille. Accompagnement qui s'articule, pour la plupart d'entre eux, autour d'une scolarisation en milieu ordinaire et d'actions éducatives. La conférencière,



Madame Rozencwajg (praticien hospitalier) répondra ensuite aux questions de l'assistance.

Dans le prolongement de cette soirée, le Rotary club de Gonesse et le Chiche Théâtre présenteront le dimanche 16 mars à 15h30 à la salle Jacques Brel, « Si jamais je te pince », une comédie de Labiche. Cette représentation se fera au profit des enfants autistes et de leurs familles.

## solidarité

## Près de 1 000 Gonessiens rassemblés pour la Fête de l'amitié



Lundi 3 et mardi 4 février dernier, comme chaque année, les Gonessiens âgés de 60 ans et plus étaient conviés à la salle Jacques Brel pour partager le repas de la traditionnelle Fête de l'amitié qui, cette année a rassemblé près de 500 convives le premier jour et autant le second.

Cette année encore, le déjeuner a été suivi d'un spectacle qui proposait un voyage au travers des

danse du monde: Samba/Brésil, Flamenco/Espagne, Country/États-Unis, Tango/Argentine, danses irlandaises/Irlande, danses tziganes/Europe de l'Est, Salsa/Cuba, valse de Vienne/Autriche, French Cancan/France. Les festivités se sont prolongées par une après-midi dansante rythmée aussi bien par des danses de salon que par des séquences souvenirs des années 60 et 70.

## Informations et réservations

Tél.: 06 13 10 01 80  
E-mail: mj-alex@sfr.fr  
**Prix des places pour le spectacle:** adultes 20 €  
enfants 15 €

## environnement

Inscrivez-vous pour la 11<sup>e</sup> édition du concours « Jardins et balcons fleuris »

Si vous entretenez un massif, un potager, des potées ou des jardinières visibles de la rue, vous pouvez participer au 11<sup>e</sup> concours « Jardins et balcons fleuris » organisé par la ville. Les inscriptions se dérouleront du 15 mars au 27 juin 2014.

Pour l'attribution des prix, l'accent sera mis cette année sur la recherche de composition générale du massif (agencement et association de plantes), la diversité et l'harmonie entre les plantes et l'entretien nécessaire à sa mise en valeur. La volonté de la Ville étant d'encourager toutes les initiatives individuelles, chaque participant recevra une récompense. Tous les participants et les organisateurs auront rendez-vous à l'automne pour la remise des prix.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE ADMINISTRATIF (Direction de la population/État-civil)

Ouverts tous les jours du **lundi au vendredi** de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

**Fermé le mardi matin.**

Les services de l'État-civil sont également ouverts le **samedi de 9h à 12h.**

Tél.: 01 34 45 11 11

## HORAIRES D'OUVERTURE DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

NB: vous pouvez faire appel à la police municipale (PM)

Du lundi au vendredi de 9h à 1h, le samedi de 15h à 1h et le dimanche de 17h à 1h sur la période « été » et de 15h à 23h sur la période « hiver ».

Tél.: 01 30 11 89 89

## CONCOURS « JARDINS ET BALCONS FLEURIS » BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM  PRÉNOM

ADRESSE

N° DE TÉLÉPHONE

CATÉGORIE  Jardin fleuri visible de la rue  Balcon visible de la rue

N.B.: pour la catégorie « Balcon », merci de préciser impérativement l'étage et situer précisément la localisation de votre balcon.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:  
**LE 27 JUIN 2014**

RÉPONSE À ADRESSER  
**UNIQUEMENT PAR COURRIER**

Mairie de Gonesse  
Direction de l'Aménagement Urbain  
Service Espaces Verts  
66, rue de Paris  
95500 Gonesse

# La Zone de Sécurité Prioritaire de Gonesse installée par le Ministre de l'Intérieur

*Vendredi 21 février, la zone de sécurité prioritaire de Gonesse a été officiellement installée par le Ministre de l'intérieur, Manuel Valls. Gonesse est la 5<sup>e</sup> ville du Val d'Oise à bénéficier du nouveau dispositif de ZSP instauré en juillet 2012. Comme l'a rappelé le Ministre, l'objectif est triple : lutter contre les cambriolages, les trafics de stupéfiant, les phénomènes de bande et les violences urbaines. En conséquence, les moyens de la Police nationale et de la Justice à Gonesse seront renforcés.*

## Le « bilan encourageant » des ZSP

Selon, le Ministre de l'intérieur le bilan des trois premières ZSP du Val d'Oise est « encourageant ». Au niveau national la concentration des différents moyens et services de l'Etat (Police, Gendarmerie, Justice, Douanes, Police aux frontières, police technique et scientifique, CRS...) au sein des ZSP avait permis après un premier bilan au terme des premiers mois d'expérimentation : une augmentation des mises en cause pour trafic de drogues de 38%, un recul des nuisances et des incivilités de 11%, une baisse des phénomènes de violences urbaines de 27% et un recul des cambriolages de 3%.

## Plus de moyens pour la sécurité des Gonessiens

Pour atteindre les objectifs fixés à Gonesse, une cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure et une cellule de coordination partenariale ont été mises en place. Ces structures assureront le suivi des actions engagées et en mesureront l'efficacité. Plusieurs mesures ont déjà été adoptées parmi lesquelles la révision à la hausse des effectifs du commissariat de Gonesse qui se traduira par une présence renforcée des agents de police

pendant les heures où le risque d'insécurité est le plus important ; une meilleure collaboration avec la police municipale et la mise en place de patrouilles mixtes ; une coopération renforcée avec les bailleurs, l'éducation nationale, les transporteurs et les services de la Ville ; le recours au Groupement d'intervention régional (GIR) pour lutter plus efficacement contre la fraude et le blanchiment ; la mobilisation de la cellule anti-cambriolage, le recours systématique à la police technique et scientifique pour lutter contre les cambriolages...

*Réunion d'installation de la ZSP le 21 février 2014 à la sous-préfecture de Sarcelles.  
De droite à gauche :  
Jean-Pierre Blazy,  
Député-Maire de Gonesse,  
Manuel Valls,  
Ministre de l'Intérieur,  
Jean-Luc Nevache,  
Préfet du Val d'Oise  
et Yves Jannier, Procureur de la  
République du Val d'Oise*





# Le contrat de développement territorial signé

**Le Contrat de développement territorial (CDT) Val de France – Gonesse – Bonneuil-en-France a été signé jeudi 27 février dernier par le Préfet de Région, les Maires et le Président de Val de France. La loi sur le Grand Paris prévoit en effet que les communes accueillant une gare de métro automatique Grand Paris Express définissent les projets qui contribueront à développer le territoire grâce à la création de cette nouvelle infrastructure de transports.**

La signature du Contrat de développement territorial Val de France – Gonesse – Bonneuil-en-France est l'aboutissement d'une démarche prévue par la loi sur le Grand Paris et qui vise à définir un projet pour le développement des transports, la création d'emplois, la construction de logements et la poursuite du renouvellement urbain ainsi et la prise en compte du développement durable. Les six communes de la communauté d'agglomération Val de France sont concernées : Gonesse, Villiers-le-Bel, Garges-les-Gonesse, Sarcelles, Arnouville et Bonneuil-en-France.

- Le développement de l'offre de formation autour de ces filières avec notamment le projet de lycée sur le Triangle de Gonesse dédié aux métiers de l'hôtellerie et de l'aéroportuaire,
- Un développement conditionné par l'amélioration du cadre de vie des habitants et en particulier la poursuite des opérations de renouvellement urbain et de construction de logements.

Gonesse est la ville la plus concernée par ce contrat de développement territorial car la

gare de métro du Grand Paris se trouvera sur le territoire de notre commune. Mais notre ville accueille d'autres projets du CDT comme la liaison ferroviaire entre le RER B et le RER D, le bus à haut niveau de service ou encore le projet de parc de la Patte d'Oie. Enfin, avec l'adoption de la loi « Accès au Logement et Urbanisme Renouvé », le CDT pourra intégrer les nouvelles dispositions législatives qui assouplissent la contrainte du Plan d'Exposition au Bruit de Roissy-CDG et permettront ainsi de poursuivre les opérations de renouvellement urbain à Gonesse.

*Le contrat de développement territorial de Val de France Gonesse Bonneuil en France qui porte sur le territoire actuel de la communauté d'agglomération Val de France notamment autour de la future gare d'interconnexion du Triangle de Gonesse devrait permettre de favoriser le développement et les transports.*

## Les principaux axes du CDT sont les suivants :

- Un développement autour de deux pôles : le projet du Triangle de Gonesse sur lequel se trouvera la gare du métro automatique, et le pôle de la gare de Garges – Sarcelles avec le projet d'Arena Dômes. Ces deux pôles seront reliés par l'avenue du Paris qui sera prolongée.
- Le développement de filières économiques porteuses : la filière des loisirs à vocation internationale, autour du sport, du tourisme et du commerce, la filière culturelle, la filière aéroportuaire et aéronautique et la filière santé.



# Les travaux du Bus à Haut Niveau de Service démarrent

*Les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui reliera les gares de Villiers-le-Bel – Arnouville – Gonesse (RER D) et du Parc International des Expositions de Villepinte (RER B) débuteront au mois d'avril avec la réalisation de la station de la Grande vallée. Cette liaison d'une dizaine de kilomètres se fera essentiellement sur une voie réservée aux bus avec une priorité de passage aux carrefours. Elle reliera les deux gares de RER en environ 23 minutes en heures de pointe.*

La réalisation du Bus à Haut Niveau de Service avance. Après la tenue de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur, les préfets du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis ont signé le 27 janvier dernier l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet du BHNS entre la gare du RER D de Villiers-le-Bel-Arnouville-Gonesse et la gare du RER B de Villepinte. Les travaux doivent commencer en avril avec la réalisation de la première station qui se situera à la Grande Vallée à Gonesse. Cette nouvelle ligne permettra de desservir le nouvel hôpital dès sa mise en service à la fin de l'année 2014. L'ensemble des travaux qui seront réalisés d'ici fin 2015 permettront à cette ligne de bus rapide de desservir les zones d'emplois de la zone industrielle de Gonesse, Paris Nord 2 et le Parc des expositions de Villepinte. Le BHNS desservira le Triangle de Gonesse et constituera à ce titre la première étape de l'urbanisation de ce futur quartier dédié à l'emploi, à l'installation d'entreprises, de commerces, de loisirs et d'activités culturelles.



## Quelles sont les particularités du BHNS ?

Le Bus à Haut Niveau de Service est un bus rapide qui circule essentiellement sur une voie qui lui est réservée. Sur les 10 km, huit kilomètres se feront sur une voie dédiée. Les carrefours à feu seront programmés pour donner une priorité de passage à ces bus. Le bus en lui-même bénéficiera d'une information voyageur embarquée (annonce des stations...). Les stations seront semblables à celles des quais de tramway. Des panneaux d'information communiqueront le temps d'attente aux voyageurs. Cette ligne offrira :

- une fréquence importante : 6 min en heure de pointe et 12 min en heure creuse.

- une amplitude horaire élevée avec les horaires des premiers bus et des derniers bus identiques à ceux des RER.
- une meilleure régularité et ponctualité du fait des aménagements de voirie (voies réservées au bus).
- un temps de parcours rapide (de l'ordre de 23 minutes environ) pour rendre attractive l'utilisation des transports en commun par rapport à la voiture.
- un confort des stations (information voyageur en temps réel, qualité du mobilier,...).
- une accessibilité des stations et du matériel roulant pour les personnes à mobilité réduite.
- la réalisation de pistes cyclables le long du parcours.



dossier

# Les Gonessiens pendant la guerre 1914-1918

Il y a cent ans, la France et le monde entraînent dans la première guerre mondiale. La Ville de Gonesse s'associe en 2014 à la commémoration de cet événement tragique. À cette occasion, Le Goneszien vous replonge dans le quotidien de cette époque et de la vie à Gonesse pendant la guerre.



# Les Gonessiens pendant la guerre 1914-1918

*Il y a cent ans, la France et le monde entraient dans la première guerre mondiale. La Ville de Gonesse s'associe en 2014 à la commémoration de cet événement tragique. À cette occasion, Le Gonessien vous replonge dans le quotidien de cette époque et de la vie à Gonesse pendant la guerre.*

**E**n 1914, Gonesse est encore un paisible chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise qui compte tout juste un peu plus de 2800 habitants. Sa vocation agricole est encore prépondérante, à peine concurrencée par quelques activités industrielles, représentées

notamment par l'usine Vimont, employant 200 à 250 personnes à la confection de caleçons et chemises de flanelle, la maison Faglin produisant des boutons ou encore la fabrique de chapeaux du moulin d'Etif. À la faveur d'une ligne de chemin de fer, créée dans le courant

du siècle précédent en limite d'Arnouville et de Villiers-le-Bel, de nouveaux habitants employés de commerce ou de banque pour la plupart, s'installent dans des lotissements dont l'aménagement, comme à la Garenne, débute autour des années 1900.

AOÛT 1914

L'été 1914 est marqué par une forte tension diplomatique que l'attentat de Sarajevo, le 28 juin, pousse à son paroxysme. À Gonesse, si l'on suit certainement l'évolution du drame



*Soldats français devant l'hôtel de ville*  
Collection Société d'histoire



*Incendie de la ferme Tétard à Gonesse en 1915*  
Collection société d'histoire

qui se joue et qui laisse présager une guerre prochaine, on s'inquiète aussi pour les récoltes: un violent orage s'abat sur la commune le 12 juillet et occasionne d'importants dégâts alors que l'on s'apprête à moissonner. Le 2 août le tocsin retentit depuis le clocher de l'église Saint-Pierre Saint-Paul: la mobilisation générale est décrétée.

Les hommes qui ne sont pas encore sous les drapeaux partent rejoindre leurs unités. On craint de manquer de bras pour rentrer les récoltes et l'on prend les mesures nécessaires.

En septembre, alors que les premiers blessés transitent par la gare, le bruit se répand que des cavaliers allemands ont été aperçus dans la plaine de Gonesse. Vraie ou fausse, la rumeur pousse certains habitants à fuir la ville. La bataille de la Marne marque un coup d'arrêt à l'invasion et sauve Paris. Des milliers d'hommes ont été perdus dans ces combats et parmi eux des jeunes Gonessiens.

L'optimisme des premiers jours et la certitude d'une guerre courte ne sont plus de mise à l'automne: la ligne de front s'enlise dans les tranchées de la mer du Nord à la frontière suisse et l'on se prépare aux rigueurs de l'hiver. Le conseil municipal décide l'envoi de vêtements chauds pour nos soldats.



La rue de Paris vers 1915-1916  
Collection SHAGPF

Avis de disparition du soldat Caillez  
Archives communales Gonesse

## LA GUERRE DE TRANCHÉE

Les armées se font face et tentent de rompre par des offensives meurtrières et stériles la continuité du front. Des milliers d'hommes sont sacrifiés en Artois et en Champagne, victimes des bombardements, des mitrailleuses et des gaz de combat. À l'arrière le ravitaillement en combustible et en nourriture devient la préoccupation essentielle des autorités municipales. On manque de tout et l'on tremble pour la vie d'un père, d'un fils ou d'un frère. Il ne se passe guère de semaine sans que le maire ne frappe à la porte d'un foyer pour annoncer « avec tous les ménagements d'usage et les condoléances du ministre de la guerre » la mort d'un jeune soldat au front ou dans un hôpital des suites de blessures reçues à Verdun, dans la Somme ou encore sur le Chemin des Dames...



## GONESSE DANS LA ZONE DES ARMÉES

De nombreux soldats cantonnent à Gonesse qui alors se trouve dans le secteur nord du camp retranché de Paris. Les troupes qui sont logées sont principalement composées de

soldats de l'infanterie territoriale ou de l'artillerie lourde. Les hommes et les chevaux logent dans les fermes, les officiers, mieux lotis trouvent des chambres en ville. On vit au calme et l'on s'ennuie un peu si l'on en croit quelques correspondances envoyées par les militaires à leurs familles. À peine le passage d'avions dans le ciel, une prise d'arme dans la plaine anime le quotidien des

cantonnements. Un événement va toutefois marquer l'année 1915. La ferme Tétard, située dans le bourg de Gonesse est la proie des flammes. En raison de la proximité d'une distillerie, l'incendie risque de se propager à d'autres locaux et habitations. Il est fort heureusement circonscrit, grâce à l'intervention des soldats qui ont participé à la lutte contre le feu.



Inauguration  
du monument  
aux morts  
1<sup>er</sup> novembre 1920  
Archives communales  
Gonesse

## 1918, L'ANNÉE DE LA VICTOIRE

Au printemps 1918, les Allemands réussissent à percer le front, resté pratiquement figé depuis l'automne 1914. Comme au début de la guerre, Paris est menacé et bombardé à la fois par les avions et par des canons

à très longue portée surnommés « Berthas ». Le 11 novembre 1918, les cloches de l'église sonnent la fin des combats. L'allégresse de la victoire ne fait cependant pas oublier le lourd sacrifice consenti par la ville. 143 noms figurent sur le monument érigé en 1920 dans le cimetière qui reçoit aussi les dépouilles de quelques-uns des enfants de Gonesse, tombés au Champ d'honneur.

## PARTICIPEZ À LA COLLECTE

Si vous avez des documents d'archives, journaux, correspondances, photos, affiches, notes... datant de la période 1914-1918 ou sans être certain de la date de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, n'hésitez pas à les apporter au Service Archives et Patrimoine de la Ville, rue Saint-Nicolas qui les numériseront et vous les retourneront rapidement.

Pour consulter la vidéo réalisée par la Ville et retraçant la correspondance imaginée entre une habitante et son compagnon parti au front, rendez-vous sur : [www.ville-gonesse.fr/mediatheque](http://www.ville-gonesse.fr/mediatheque)





# Doublement du plafond des amendes aéroportuaires et reprise des discussions sur la réduction des nuisances aériennes liées aux vols de nuit

*Le 26 septembre dernier, le Conseil municipal votait à l'unanimité une motion pour demander au gouvernement de démarrer les discussions afin de réduire les nuisances aériennes entre 22h et 6h. Lors de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle du 21 janvier dernier, le Préfet a retenu cette proposition. Il a annoncé la mise en place au printemps d'un groupe de travail sur le sujet. En parallèle, un amendement a été voté pour doubler le montant du plafond des amendes prévues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

**B**ien que l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle soit un moteur de développement économique et de création d'emplois, il est aussi un facteur de nuisances sonores pour ses riverains. Il s'agit de l'aéroport le plus nuisant en Europe avec 170 vols par nuit en moyenne entre 22h et 6h. Si des progrès ont été effectués pour réduire les vols de nuit les plus bruyants, ils sont encore insuffisants au regard de ceux observés sur les aéroports européens concurrents

## **Encourager à respecter le plafonnement des créneaux horaires entre 0h et 5h**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, tout manquement aux restrictions des vols de nuit ou d'usage de certaines catégories d'avions bruyants pourra être sanctionné par une amende qui pourra atteindre 40 000 €, suite à un amendement adopté en février dans le cadre de la loi de finance 2013. C'est l'Autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) qui sanctionne les compagnies aériennes en cas de

manquement avéré et constaté par les services de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Jusqu'à présent, les règles fixées n'étaient pas toujours respectées. Le nombre de manquements constatés par la DGAC et transmis à l'ACNUSA était d'environ 400 par an. Ce n'était pas assez dissuasif car les compagnies aériennes préféraient systématiquement payer une amende plutôt que de respecter les règles. Le doublement du plafond du montant des amendes de 20 000 € à 40 000 €, laisse espérer que les manquements aux règles diminueront de fait les retards de certaines compagnies faisant décoller ou atterrir des vols après minuit, ou utilisant la nuit des modèles d'avion bruyant. L'objectif est de limiter les nuisances sonores la nuit et de mieux respecter le droit des riverains au sommeil.

## **La discussion sur une réduction des nuisances aériennes liées aux vols de nuit va reprendre**

Le Préfet de région Île-de-France a retenu la proposition formulée par plusieurs élus et associations de

riverains: la reprise de la discussion sur les vols de nuit entre l'ensemble des parties prenantes. En effet, celle-ci avait été interrompue en 2012 au sein du groupe de travail national « vols de nuit » piloté par l'ACNUSA. Certes, les intérêts contradictoires sont parfois difficiles à concilier. Pour autant, nos voisins européens ont déjà pris des mesures visant à mieux protéger les populations riveraines. L'étude épidémiologique DÉBATS qui permettra d'évaluer l'impact sanitaire des vols de nuit sur les populations est un indicateur qui doit pousser l'ensemble des acteurs à réussir cette négociation.

L'objectif souhaitable serait d'aboutir à une réduction significative et négociée des nuisances aériennes entre 22h et 6h sur la plateforme. En effet, si Paris-Charles-de-Gaulle a enregistré une baisse du nombre total de mouvements annuels (-4,1 %) en 2013, ce phénomène affecte les creux de la journée. Entre 22h et 6h, le nombre de mouvements a progressé de +0,5 % car les pointes de trafic liées au fonctionnement du hub du soir (22h-0h) et du matin (5h-7h) restent saturées.



# Vote du budget 2014 et des taux d'imposition communaux

**Le Conseil municipal a adopté le 30 janvier dernier le budget pour l'année 2014 et les taux communaux des impôts locaux. Le Gonessien vous présente les principaux éléments à retenir: le maintien des taux communaux d'imposition et les principaux investissements inscrits au budget pour 2014.**

Le vote du budget est un moment important de la vie municipale car il engage l'utilisation de l'argent public et les Gonessiens doivent être informés des décisions prises.

## **Un budget de 62 660 509 €**

Le budget de fonctionnement (salaires des agents communaux, chauffage, électricité, eau, subventions aux associations, matériel pour les activités périscolaires dans les écoles...) s'élève à 47 439 298 €. Le budget d'investissement est de 15 221 211 €.

Le budget global de la commune est donc de 62 660 509 €.

L'essentiel du budget de la Ville est financé par des dotations de l'État versées aux collectivités territoriales, par des subventions sollicitées par la Ville (Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et par les impôts locaux.

## **Des taux d'imposition communaux stables**

Le Conseil municipal a voté la stabilité des taux communaux :

- Taux communal de la taxe d'habitation: 17,65 %
- Taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties: 17,17 %

Le taux communal de la taxe d'habitation de 2014 doit être expliqué car malgré la non-augmentation de ce taux par le Conseil municipal depuis 2006, celui-ci s'est temporairement trouvé à 24,33 % entre 2011 et 2013. L'avis d'imposition 2014 sera donc différent de celui de l'année dernière.

Ce changement de taux est dû à la loi de 2010 entraînant la suppression de la taxe professionnelle et une réforme de la fiscalité locale. En conséquence: la part de la taxe d'habitation que les Gonessiens payaient au Département a été entre 2011 et 2013 versée à la commune. Le transfert de cette « part départementale de la taxe d'habitation » vers la commune ainsi que le transfert des « frais de gestion de l'État » a entraîné une hausse mécanique du taux communal de la taxe d'habitation (TH):

- le taux communal de TH: 17,65 % à Gonesse,
- le taux départemental de TH: 5,88 % dans le Val d'Oise,
- la part de frais de gestion de l'État: 0,80 %

Soit un taux de TH rebasé à 24,33 %. Avec l'entrée de Gonesse dans la communauté d'agglomération de Val de France, ce taux va revenir à 17,65 % car la part départementale de la taxe d'habitation sera désormais versée à l'intercommunalité.

Ces variations du taux n'ont eu aucune conséquence, il s'est agi de transferts « techniques » qui n'ont pas été la cause d'augmentation d'impôts pour les Gonessiens. En 2014, la situation redevient très simple: le taux de 2014 est identique à celui de 2006, soit 17,65 %.

# Les principaux investissements votés au budget 2014



## DÉBUT DES TRAVAUX DU PARC DE LA PATTE D'OIE

Création du Parc de la Patte d'Oie.

Montant total de l'opération : 3 481 000 €



## FIN DE L'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA ZAC MULTISITES

Participation au financement de la ZAC Multisites dont la réalisation des commerces de l'îlot central.

Montant total de la participation : 2 993 000 €



## POURSUITE DU RÉAMÉNAGEMENT DU COMMISSARIAT

Réhabilitation et réaménagement du Commissariat.

Montant global de l'opération : 5 580 000 €



## FIN DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES ET D'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE SURFACIQUE À L'ÉGLISE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL

Réfection du chauffage, de l'installation électrique et dallage de l'église. Restauration du clos et du couvert du chevet de l'église.

Montant total de l'opération : 3 251 000€



## DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE LA MADELEINE

Construction du gymnase de la Madeleine (suivie par la démolition en 2015 du Gymnase Raymond Rambert).

Montant total de l'opération : 10 336 000 €



## CRÉATION DE CELLULES COMMERCIALES EN PIED D'IMMEUBLE DU FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF ET DÉBUT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE

Aménagement et extension du Centre Administratif et création d'un linéaire commercial en pied d'immeuble.

Montant total de l'opération : 5 354 000 €



## ÉTUDES PRÉALABLES EN VUE DE LA RÉALISATION EN 2015 DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE RENÉ COTY.

Réhabilitation de l'école maternelle René Coty.

Montant total de l'opération : 2 591 000€



# Travaux : des règles à respecter



**Construire une maison ou un abri de jardin, modifier l'aspect extérieur d'une construction, ou l'agrandir: ces types de travaux sont soumis à une réglementation. Celle-ci a pour objectif de préserver la cohérence architecturale des habitations et des quartiers mais aussi d'éviter les abus. C'est pourquoi les services municipaux effectuent des contrôles et peuvent être amenés à prononcer des sanctions. Le Gonessien vous rappelle les règles d'urbanisme à respecter à l'aide de quelques exemples.**

## RENSEIGNEMENTS

Direction  
de l'Aménagement Urbain

Secteur urbanisme  
Bureau du Parc  
Tél. : 01 34 45 11 42 ou 44

www.ville-gonesse.fr  
(Rubrique Logement-Urbanisme/  
Sous-rubrique Plan local  
d'urbanisme et démarches  
pour vos travaux)

Les permis de construire, les permis de démolir et les déclarations préalables sont des autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire après vérification de la conformité des projets de travaux avec le Plan Local d'Urbanisme. Ces dossiers doivent être déposés à la Direction de l'Aménagement Urbain. Le délai d'instruction d'un permis de construire est généralement

de deux mois, contre un mois pour une déclaration préalable. Ces délais peuvent être différents si votre projet est concerné par une autre réglementation, comme les périmètres de monuments historiques par exemple. Veillez à ne pas commencer les travaux avant la délivrance de l'autorisation. Même en cas de travaux de faible importance, il est nécessaire d'obtenir cette autorisation. En

cas de doute, dès l'origine de votre projet, renseignez-vous en Mairie auprès de la Direction de l'Aménagement Urbain. Tous les travaux réalisés sans autorisation seront sanctionnés par un procès-verbal et les risques encourus peuvent aller jusqu'à la remise en état du bien et la démolition de la construction illégale.

## DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE\*

### Exemple pour la construction d'une maison individuelle de 120 m<sup>2</sup> de surface de plancher

#### Pièces à fournir:

- **Plan de situation** du terrain: permet de localiser précisément le terrain dans la commune.
- **Plan de masse** des constructions à édifier ou à modifier: présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de faire apparaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.
- **Plan en coupe** du terrain et de la construction: permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le profil du terrain existant.
- **Notice** décrivant le terrain et présentant le projet: permet de préciser les éléments de votre projet qui ne peuvent pas être représentés par les plans (par exemple la nature et les coloris des matériaux utilisés).
- **Plan des façades et des toitures**: permettent d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.
- **Document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (constructions avoisinantes et paysage).
- **Photographies** permettant de situer le terrain dans son environnement proche et lointain.
- **Formulaire** attestant de la prise en compte de la réglementation thermique. D'autres éléments peuvent être demandés en fonction du projet et des différentes contraintes s'appliquant à la parcelle.

### Exemple pour l'extension d'une maison individuelle dont la surface de plancher globale est supérieure à 170 m<sup>2</sup>

#### Pièces à fournir:

Mêmes pièces que pour la construction d'une maison individuelle. NB: le recours à un architecte est obligatoire.

## DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE\*

### Exemple pour la création d'un abri de jardin de 15 m<sup>2</sup>

#### Pièces à fournir:

- **Plan de situation** du terrain
- **Plan de masse** des constructions à édifier ou à modifier avant et après travaux
- **Notice** décrivant le terrain et présentant le projet.
- **Plan des façades et des toitures** avant et après travaux.
- **Photographies** permettant de situer le terrain dans son environnement proche et lointain.

### Exemple pour la modification d'aspect extérieur d'une construction existante: modification ou pose de portes et fenêtres, ravalement de façade, modification de toiture

#### Pièces à fournir:

- **Plan de situation** du terrain.
- **Plan de masse** des constructions à édifier ou à modifier avant et après travaux (si nécessaire en fonction du projet).
- **Notice** décrivant le terrain et présentant le projet.
- **Plan des façades et des toitures** avant et après travaux (si nécessaire en fonction du projet).
- **Photographies** permettant de situer le terrain dans son environnement proche et lointain.

### Exemple pour l'extension de 5 à 40 m<sup>2</sup> d'une maison individuelle: aménagement de combles de 25 m<sup>2</sup> (la surface de plancher globale devant être inférieure à 170 m<sup>2</sup>)

#### Pièces à fournir:

Mêmes pièces que pour la construction d'une maison individuelle.

\* La liste d'exemples ici n'est pas complète, chaque projet devra être présenté en Mairie afin de déterminer de quelle procédure il relève. La Direction de l'Aménagement Urbain se tient à la disposition des Gonessiens pour étudier la faisabilité des avant-projets et établir la liste des pièces nécessaires à l'étude de ceux-ci.

# La dernière phase de déconstruction des logements à Saint-Blin s'engage

*Le quartier de Saint Blin poursuit son renouvellement dans le cadre de « l'opération ANRU »: les logements anciens ont été réhabilités, des logements neufs ont été construits, les espaces publics ont été réaménagés. Dans sa dernière phase, cette opération permettra de déconstruire les derniers logements anciens existants puis de réaliser un nouveau programme de logements. Cette dernière phase devrait se terminer en juin 2014.*

Les 46 logements de la résidence Picasso ont été inaugurés en octobre dernier à Saint-Blin. Une nouvelle étape de l'opération de rénovation urbaine du quartier s'engage avec la déconstruction des 90 logements de l'OPIEVOY des allées Raphaël et Rembrandt.

Actuellement a lieu la phase de curage et de désamiantage des trois barres d'immeubles. La phase de démolition effective aura lieu en mars - avril. La société en charge de l'opération de démolition a mis en place un dispositif de sécurité sur le site, à travers la présence jour et nuit d'agents spécialisés, afin d'éviter les intrusions.

## De nouveaux logements à venir

À la suite de la démolition des trois barres d'immeuble des allées Raphaël et Rembrandt aura lieu la réalisation du projet de La Foncière Logement. Il s'agit d'une association qui a pour vocation de construire des programmes de logements dans un objectif de mixité sociale.

La Foncière Logement a délégué ce projet au bailleur Erigère qui construira 55 logements locatifs: 34 pavillons et 21 logements

intermédiaires (logements situés dans de petits bâtiments collectifs de 3 à 5 logements). De nouvelles voiries et aménagements urbains seront réalisés pour améliorer le cadre de vie du quartier: conteneurs enterrés pour les déchets ménagers, pistes cyclables et circulation piétonne vers le parc de Saint-Blin et secteur de circulation en zone 20 et 30 km/h.

La consultation d'architectes lancée est en cours. Pas moins de 169 équipes se sont portées candidates, seules 4 ont été retenues

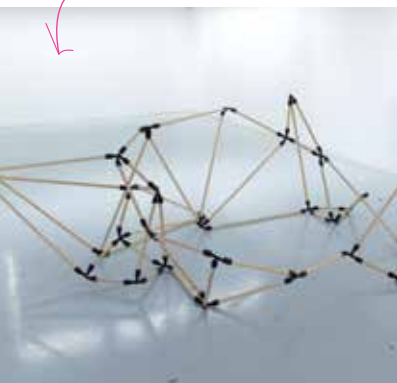
pour réaliser des maquettes en vue de déterminer la meilleure proposition. Le déroulement de la procédure devrait conduire à un démarrage des travaux à la fin de l'année et pour une durée de 16 mois. Avec la démolition – reconstruction de logements en cours, la construction du nouveau gymnase de la Madeleine qui a démarré en décembre dernier, constitue la dernière opération dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Saint-Blin – La Madeleine.





# 9<sup>e</sup> Biennale d'art contemporain de Gonesse : « Faîtes vos jeux » !

Axel Rogier-Waeselynck – TEPPEs – 2013  
Matériaux : pin, élastomère et inox.  
Dimensions : variables.  
Production : l'artepes espace d'art contemporain / MJC Teppes Centre Social  
Maison de l'Enfance, Annecy.  
Résidence d'artiste 2013. Performance à  
Annecy, avril 2013.  
Crédit Photo : Axel Rogier-Waeselynck



Plus d'informations  
dans Sortir  
et sur le site de la Ville :  
[www.ville-gonesse.fr/](http://www.ville-gonesse.fr/)



À partir du 22 mars prochain et jusqu'au 24 mai, Gonesse accueillera la 9<sup>e</sup> édition de la biennale d'art contemporain, un des temps forts et attendu de la programmation culturelle de la Ville. Cette année les œuvres de 15 artistes sont rassemblées autour du thème du jeu.

La Biennale a toujours eu comme objectif de faire se rencontrer les artistes et de faire découvrir des artistes à un public avec lequel des liens forts sont créés pendant toute l'année et même depuis de nombreuses années, avec le concours des écoles, du collège François Truffaut et du lycée René Cassin. Cette année,

la 9<sup>e</sup> Biennale d'art contemporain de Gonesse s'intéresse au jeu sous toutes ses formes. Comme l'expliquent les commissaires de l'exposition Dominique Marchès et Sophie Brossais : « L'idée du jeu vient principalement d'une performance artistique qui nous intéressait : celle de l'artiste surréaliste Marcel Duchamp lors de sa dernière apparition en public à l'occasion de laquelle il joue avec John Cage sur un plateau d'échec électronique relié à des machines qui produisent des sons et des images. Chaque mouvement des pièces modifie la musique, produisant un effet sonore aléatoire. Ce thème est en lien également avec l'Abbaye de Maubuisson, partenaire de l'événement, qui propose une œuvre pérenne : le Cosmoball, un jeu à deux équipes ».

## Une large palette d'artistes pour « Faîtes vos jeux »

La Biennale laisse des traces et se poursuit en pointillé entre deux éditions. Ainsi, la cour du pôle culturel de Coulanges a conservé des dessins de la précédente édition sur les vitres de la médiathèque et, en amont de l'édition à venir, Benoit Grimbert, photographe, a travaillé avec les élèves du lycée René Cassin pour produire une œuvre qui sera exposée. Parmi les 15 artistes invités, Axel Rogier-Waeselynck présentera une sculpture performance, Teppes, une œuvre « interactive » le soir du vernissage et également au collège. Si certaines œuvres sont des emprunts à des collections existantes, d'autres

proviennent de la découverte de nouveaux artistes comme Suzy Lelièvre, par exemple. Parmi les temps forts de la Biennale, notez bien la date de la visite commentée le 17 mai. Des sorties pour aller jouer au Cosmoball à Maubuisson avec les scolaires sont également au programme. Le 29 mars à 15h, une conférence sur le thème « l'art de l'installation, la démesure de l'art » sera donnée en marge de l'événement à l'Auditorium de Coulanges.

## L'apport pédagogique à long terme de la Biennale

Pendant la Biennale, une trentaine de classes seront reçues, des écoles primaires, du collège et du lycée. La Biennale est mise au point depuis de nombreuses années par les deux commissaires de l'exposition : « C'est un travail d'équipe avec les affaires culturelles de Gonesse. C'est un projet important qui s'inscrit dans le long terme et qui nous tient à cœur, notamment avec le public scolaire, mais aussi qui permet de toucher tous les publics. D'une édition à l'autre les élèves viennent et reviennent : on construit un bagage pédagogique et culturel. Ils auront un aperçu de la création contemporaine ».

Vernissage de l'exposition  
le samedi 5 avril 2014 à 17h  
en présence des artistes  
et des commissaires  
(Performance de Axel  
Rogier-Waeselynck à 16h)





# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014

Observation d'une minute de silence en hommage à Jean-Jacques Monot, Maire-adjoint décédé le 20 janvier 2014.  
Installation d'un nouveau Conseiller Municipal : Bakari Mohamed.  
Approbation du procès-verbal analytique de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2013.  
La majorité : 26 pour – Groupe UPG/UMP : 2 abstentions

## DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU DÉBAT

- Installation d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) : Point d'information. Prend acte.
- Approbation et signature du Contrat de Développement Territorial Val de France-Gonesse-Bonneuil-en-France. La majorité : 26 pour – Groupe UPG/UMP : 3 abstentions

## URBANISME

- Proposition de modification du Périmètre Régional d'Intervention Foncière de la Plaine de France (PRIF). Unanimité.  
> Rapporteur: M. Grégoire
- Centre d'Information et d'Orientation de Gonesse (CIO) – Approbation et signature d'une convention d'occupation des locaux sis 5 avenue François Mitterrand entre le Conseil Général et la Ville de Gonesse et d'une convention de financement des dépenses de fonctionnement du CIO de Gonesse avec le Rectorat de Versailles. Unanimité.  
> Rapporteur: M. le Député-Maire

## SERVICE PUBLIC COMMUNAL ET PERSONNEL COMMUNAL

- Participation de la Ville aux frais de mutuelle des agents de la collectivité. Unanimité.
- Détermination des ratios d'avancement de grade pour l'année 2014. Unanimité.
- Suppression et création de postes. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Gris

## FINANCES – BUDGET – PROJET DE VILLE

- Vote du Budget Primitif 2014 – Budget Principal  
La majorité : 26 pour – Groupe UPG/UMP : 3 contre
- Vote du Budget Primitif 2014 – Budget Assainissement. Unanimité.
- Vote du Budget Primitif 2014 – Budget Eau. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Jaurey

## DÉLIBÉRATIONS N'APPELANT PAS DE DÉBAT

## PRÉVENTION – SÉCURITÉ

- Mise en œuvre de dispositifs de vidéo protection et de modernisation des installations existantes – Lancement d'une procédure d'appel d'offres. Unanimité.  
> Rapporteur: M. le Député-Maire

## CULTURE ET PATRIMOINE

- Approbation et signature du contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Gonesse et la Régie du Cinéma Jacques Prévert. Unanimité.
- Projet Escales Danse en Val d'Oise 2014 – Approbation et signature d'une convention avec la ville de Saint-Gratien et le théâtre Paul Éluard de Bezons. Unanimité.

- Biennale d'art contemporain « Faites vos jeux ! » – Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Île-de-France et du Conseil Général du Val d'Oise. Unanimité.
- Approbation et signature d'une convention pluriannuelle 2014/2016 de coopération culturelle avec la Fondation Royaumont. Unanimité.
- Approbation et signature de la convention pluriannuelle de résidence du Théâtre sans Toit. Unanimité.
- Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2014 aux associations culturelles. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Pigot

## FINANCES – BUDGET – PROJET DE VILLE

- Exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux – Société CORIANCE – Approbation et signature d'un avenant n° 2. Unanimité.
- Rapports d'activités de l'exercice 2012 du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel/Gonesse pour la Production et la Distribution de Chaleur. Prend acte.  
> Rapporteur: M. Jaurey

## ÉDUCATION SCOLAIRE – CAISSE DES ÉCOLES

- Approbation et signature avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise de la convention d'objectifs et de financement « Aide spécifique rythmes scolaires ». Unanimité.
- Attribution d'une subvention à l'association ATAic pour ses projets « Notre petit théâtre » et « Le geste et la parole » - Année 2014. Unanimité.
- Attribution des subventions aux associations « Réussir Ensemble » et la Compagnie Cyclone » pour la conduite d'actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) au regard des axes définis par le Projet Éducatif Local. Unanimité.
- Attribution des subventions aux projets spécifiques définis dans le Programme Éducatif Local (PEL). Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Murcia

## CIVILITÉ – CITOYENNETÉ – VIE ASSOCIATIVE ET CENTRES SOCIOCULTURELS

- Attribution d'une subvention à l'association « le Souffle » pour son projet de permanence d'accès à la rédaction d'écrits en direction des administrés de la ville de Gonesse. Unanimité.
- Approbation du projet social du centre socioculturel Marc Sangnier pour le renouvellement de l'agrément de la CAF. Unanimité.
- Approbation du projet social du centre socioculturel Ingrid Betancourt pour le renouvellement de l'agrément de la CAF. Unanimité.

- Offres de loisirs et départs en vacances organisés par les centres socioculturels - Approbation et signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) dans le cadre du programme Bourse Solidarité Vacances. Unanimité.
- Attribution d'une subvention à l'association « Toupie (Kronling) Kromvan Deknoy » dans le cadre d'un projet de solidarité internationale. Unanimité.  
> Rapporteur: M<sup>me</sup> Caumont

## SPORT

- Marché de maîtrise d'œuvre – Reconstruction du gymnase de la Madeleine Groupement DEDALE (mandataire) – BET SCOP'ING – DELACHE – ETAMINE – TOURNÉSOL – Approbation et signature d'un avenant n° 2. Unanimité.
- Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2014 aux associations sportives. Unanimité.  
> Rapporteur: M. Richard

## URBANISME

- Modification du périmètre du futur Parc de la Patte d'Oie. Unanimité.
- Approbation et signature de la convention avec l'AFTRP relative à l'achèvement de la concession d'aménagement de la ZAC du parc des Tulipes Nord. Unanimité.
- Approbation et signature d'un contrat de prêt à usage sur une partie d'un terrain privé cadastré ZI 77 appartenant à la SARL « Les Relais Bleus ». Unanimité.  
> Rapporteur: M. Grégoire

## AFFAIRES GÉNÉRALES ET COMMUNICATION

- Mise en place d'une procédure de vente de matériels et d'objets réformés. Unanimité.
- Renouvellement des contrats d'assurance de la ville de Gonesse – Approbation et signature d'un avenant n° 4 au lot n° 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes – Compagnie SMACL, d'un avenant n° 5 au lot n° 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes – Compagnie SMACL et d'un avenant n° 3 au lot n° 6 : Assurance des expositions – Compagnie Assurances Sécurité. Unanimité.

> Rapporteur: M. Sabouret

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France (SIGEIF). Unanimité.  
> Rapporteur: M. Boissy

Décisions prises par M. le Député-Maire.



## MARCHÉS PUBLICS

La liste des marchés publics passés par la Ville est consultable sur le site : [www.ville-gonesse.fr](http://www.ville-gonesse.fr) rubrique "marchés publics".

## NUMÉROS UTILES

Police	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgences	112
Police municipale	01 30 11 89 89

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

• **9 janvier** : EL GUILLI Rayan • **10 janvier** : STANIS Kaïs • **11 janvier** : ALTINDAGOGLU Emmanuel • **12 janvier** : MENDY Alban • **14 janvier** : MUTEBA NTUMBA Lucas • **15 janvier** : DETRE Sirine • **15 janvier** : BUGADA Louna • **16 janvier** : RAFI Ibrahim • **16 janvier** : SALI BUNI Emmanuel • **16 janvier** : AVRIL Kyliann • **16 janvier** : BIKINDOU Théo • **17 janvier** : HADJAM Aymen • **18 janvier** : TANDJIGORA Mahamadou • **19 janvier** : RUSCUKLIYAN Lucas • **21 janvier** : SOUILMI Sarah • **23 janvier** : TASSIN Ayden • **24 janvier** : EMLEK Elsa • **25 janvier** : NAIMI Rayan • **25 janvier** : QORAR Marwa • **27 janvier** : CAMARA Léo • **28 janvier** : GUMUS Ali • **28 janvier** : GUMUS Hasan • **29 janvier** : GHANDOUR Imrane



### MARIAGES

• **15 janvier** : MILLER Guillaume et ALLOUCHE Rachel



### DÉCÈS

• **31 décembre** : ROCHER née CUTAJAR Rosine • **31 décembre** : KUNDURIAN née PAPAIZIAN Angèle • **1<sup>er</sup> janvier** : TASLIGOL Huseyin • **10 janvier** : DIGNAT née GARNCAREK Françoise • **12 janvier** : AUTRAN née FAYS Simone • **13 janvier** : TABIA née KRIEF Meriem • **14 janvier** : MERCIER Ginette • **15 janvier** : MENDES SEMEDO Domingos • **20 janvier** : MONOT Jean-Jacques • **22 janvier** : GOSSANT Henri • **27 janvier** : GUYONNAUD née HON Marie • **29 janvier** : MEUNIER Claude • **31 janvier** : RAMASAMY née ELIAS Philomena



## MENUS DES CANTINES SCOLAIRES

### SEMAINE DU 3 AU 7 MARS

LUNDI

- Œuf dur mayonnaise et saucisson à l'ail et cornichons (double choix en maternelle)
- Crêpinette de porc au jus/Filet de hoki sauce citron/Piperade et blé
- Fromage blanc nature et sucre/Fromage blanc aux fruits
- Fruits au choix

MARDI

- Céleri rémoulade/Carottes râpées/Vinaigrette échalote
- Filet de colin sauce matelote/Escalope de dinde sauce au thym/Haricots beurre
- Yaourt aromatisé/Yaourt nature et sucre
- Éclair vanille/Éclair chocolat

MERCREDI

- Salade mâche à la mandarine et vinaigrette à l'orange/Salade de mâche aux noix/Vinaigrette persil
- Chicken wings/Nuggets de poisson/Potatoes
- Carré de l'est/Emmental
- Compote pomme fraise/Compote pomme cassis

JEUDI

- Poireaux en salade/Betterave en salade/Vinaigrette au basilic
- Lasagnes au bœuf/Lasagne de saumon
- Fromage fondu président/Croq lait/Pain spécial
- Fruits au choix

VENREDI

- Salade coleslaw/Salade verte et maïs vinaigrette au miel
- Rôti de bœuf au jus/Pavé de fromager/Gratin de courgettes
- Cantafrais/Chantailou
- Liégeois au chocolat/Liégeois à la vanille

### SEMAINE DU 10 AU 14 MARS

- Potage Crécy
- Merguez au jus/Steak de colin sauce crème/Semoule
- Yaourt aromatisé/Yaourt nature et sucre
- Fruit au choix

- Salade de concombre/Salade de tomate vinaigrette au miel
- Quenelle de brochet sauce Nantua/Moussaka/Riz
- Camembert/Brie
- Mousse au chocolat lait/Mousse au chocolat noir

- Taboulé/Salade Piémontaise
- Sauté de dinde sauce catalane/Boulettes de saumon sauce aneth/Brocoli
- Petit suisse nature et sucre/Petit suisse aux fruits
- Salade de fruits frais

- Friand au fromage/Friand a la viande
- Rôti de veau sauce comté/Omelette/haricot vert
- Fraidou/Chanteneige
- Fruits au choix

- Salade d'endive/Chou blanc aux lardons vinaigrette ciboulette
- Pavé de poisson crumble pain d'épice/Sauté de poulet sauce diable/Carottes persillées
- Fromage blanc aux fruits/Fromage blanc et sucre
- Pâtisserie maison

### SEMAINE DU 17 AU 21 MARS

- Salade de betterave vinaigrette échalote/Macédoine mayonnaise
- Filet de hoki sauce ciboulette/Sauté de porc au paprika/Coquillettes
- Emmental/Mimolette/Pain spécial
- Fruits au choix

- Salade iceberg/Radis et beurre/Vinaigrette basilic
- Paupiette de veau aux oignons/Pépité de Colin pané et citron/Purée de pomme de terre
- Coulommiers/Carré de l'est
- Yaourt velouté fruité/Yaourt velouté nature et sucre

- Céleri a la rémoulade/Carottes râpées vinaigrette persil
- Cuisse de poulet au jus/Œufs brouillés/Épinards béchamel
- Tomme des Pyrénées/Saint-Paulin
- Tarte abricotine fraîche/Tarte flan fraîche

- Courgettes râpées/Chou rouge vinaigrette au miel
- Gigot d'agneau au jus/Pavé du fromager/Haricot blanc a la tomate
- Cantadou/Cantafrais
- Compote de pomme banane/Compote poire

- Pain de courgettes à l'aneth/Pain Brunoise sauce épicée
- Cordon bleu/Poisson crumble pain d'épice/Haricot beurre persillés
- Yaourt nature et sucre/Yaourt aux fruits
- Fruits au choix

### SEMAINE DU 24 AU 28 MARS

- Salade de riz niçois/Salade piémontaise
- Omelette nature/Chicken wings/Ratatouille
- Montboissier/Chantailou
- Fruits au choix

- Salade iceberg aux croûtons/Salade iceberg aux lardons/Vinaigrette échalote
- Saucisse de Toulouse/Colin meunière/Lentilles au jus
- Cœur de dame/Gouda
- Fruit au choix

- Salade de mâche aux noix/Salade d'endive aux pommes/Vinaigrette au miel
- Sauté de bœuf au jus/Filet de marlin frais sauce crème/Semoule
- Brie/Bûchette mi-chèvre
- Liégeois au chocolat/Liégeois a la vanille

### ANIMATION SAHARA

- Salade orientale (concombre, tomate, huile d'olives et épices)
- Sauté de dinde sauce bédouin (tomate, épice, raisin et abricots) Beignet de calam-jeunes carottes au parfum d'orient (coriandre et colombo)
- Brebis crème
- Cake à l'orange maison

- Chou blanc aux raisins/Vinaigrette ciboulette/Pomelos et sucre
- Rôti de lapin au jus/Poisson mariné provençal/Pommes smiles
- Camembert/Carré de l'est
- Riz au lait sauce caramel

# 6<sup>E</sup> OPEN DE GONESSE

8 > 16 MARS  
2014

10 000 \$  
Comptant  
pour le classement  
**WTA**

# TOURNOI INTERNATIONAL FEMMININ

PAO Loïc ROUSSELOT





# ÉLECTIONS MUNICIPALES

**LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014**



Si vous ne pouvez pas voter  
pensez à établir  
une procuration

